

DECRET N° 80-3 du 7 janvier 1980

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre du Développement Rural et
de l'Action Coopérative, de l'intérim
du Camarade François KOUYAMI, Minis-
tre de la Jeunesse, de la Culture
Populaire et des Sports pour compter
du 7 janvier 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 7 janvier 1980, le Camarade Philippe AKPO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Camarade François KOUYAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 janvier 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC/PRPB 4 SGG 4 MDRAC-MJCPS 6 Autres Minis-
tères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.